

Compte rendu CSE/CSSCT de la journée du 7 avril

- 73 cas de suspicions et 8 cas avérés (81 au total)
- CT : 2 cas avérés / 20 suspicions
- TDE : 2 cas avérés / 8 suspicions
- ESO : 5 suspicions / 1 cas avéré avec hospitalisation sous oxygène
- VOIE : 1 cas avérés/21 suspicions
- HA/LOG : 2 suspicions
- CPI : 0
- ISE : 2 cas avérés/ 1 suspicion
- OIT : 4 suspicions
- STF : 11 suspicions
- CSC : 1 suspicion

Sur RATP I:

- 7 % des agents sont en arrêts maladie
- 4 % en garde d'enfant
- 1 % en AT
- 2 % en congés

Unités opérationnelles (DGOA) : environ 1777 agents

- Non travaillant : 21% - télétravail : 26% - Terrain : 28% - a dispo de l'employeur : 26%

DPI : environ 1035 agents

- Non travaillant : 4% - télétravail : 93% - Terrain : 2% - a dispo de l'employeur : 1%

FC : environ 283 agents

- Non travaillant : 4% - télétravail : 88% - Terrain : 1% - a dispo de l'employeur : 8%

Nous avons rappelé à la direction de bien s'assurer que l'information est bien passée auprès des collègues si l'un des leurs est suspecté ou touché par le COVID19 et insister pour que les locaux soient désinfectés.

1) Ce jour, point visioconférence avec la direction (points les plus marquants) :

- D'après la médecine du travail, le virus vivrait plus longtemps en milieu humide.
Dans ce cadre, la mesure suivante va être mise en place :

- la désinfection entre 2 utilisateurs est réalisée par l'utilisation d'un spray virucide mis à disposition des utilisateurs de douche en complément des prestations de nettoyage. Sur la fiche technique, c'est un produit virucide et contre le Covid19. Nous sommes en attente des modalités de mise en œuvre avant déploiement.
- Nous avons aussi demandé la mise à disposition des pommades pour les mains (suite à l'utilisation fréquente des lingettes et du gel)

2) Dans la journée, une information issue de la DG imposerait à tous les agents la pose de 5 RTT sur le mois d'avril (pour ceux qui ont des RTT flottants). La pose pourrait être priorisée sur la période de réserve. **Une info plus détaillée va être communiquer dès le 8 avril sur Urban.**

3) Médecine du travail :

Lors d'un retour d'un arrêt maladie, la médecine a mis en place un dispositif spécifique de consultation audio pour vérifier votre aptitude et votre état de santé à revenir au travail. Nous avons demandé une communication sur ce process qui est obligatoire mais pas connue.

4) Nouvelles questions envoyées ce jour au département en annexe

N'hésitez pas à envoyer par email vos questions, comme le non-respect des mesures barrières, l'objectif est de les centraliser et de les envoyer groupées à la direction : eric.turban@ratp.fr - christian.parot@ratp.fr - david.lecler@ratp.fr

Nous restons à votre disposition pour vous informer au mieux et aider les collègues dans leur quotidien.

Eric turban
0678646684

Christian Parot
0620762285